

**INITIATIVES\_RETOUR SUR EXPERIENCE**

La région a soutenu 90 millions d'euros de travaux d'isolation en 2009.

# Energie : percée éclair des prêts à taux zéro en Picardie

Les deux prêts à taux zéro, lancés en 2006 puis en 2008 par la région pour améliorer la performance énergétique de l'habitat, ont connu un succès foudroyant.

**LES RÉUSSITES**

- Un partenariat innovant monté avec des établissements bancaires et financiers.
- Un effet de levier réel sur l'économie locale.

**LES ÉCUEILS**

- Des produits victimes de leur succès, nécessitant une adaptation financière de la région.
- Une articulation à trouver avec les nouveaux dispositifs nationaux à taux zéro (Eco-PTZ).

**A**vec l'adoption, en 2007, du plan régional énergie-climat (Prec), la Picardie s'est fixé un objectif ambitieux : répondre aux exigences du protocole de Kyoto et diviser les émissions locales de CO<sub>2</sub> de 30 % en vingt ans. Pour y parvenir, la région a décidé d'agir sur le principal secteur consommateur d'énergie, le bâtiment, et plus particulièrement l'habitat résidentiel.

En Picardie, ce secteur représente 825 000 logements, dont les trois quarts, construits avant la première réglementation thermique de 1975, ne seraient que peu – voire pas – isolés. En 2005, selon les études menées par la région, le bâtiment était

responsable de près d'un quart (22 %) des émissions de gaz à effet de serre.

« Nos études ont montré que, sur ce segment du parc, la mise en œuvre de travaux d'isolation, en priorité des toitures, permettrait de réduire les consommations de chauffage de 20 à 30 % et les factures énergétiques des ménages dans des proportions équivalentes, note Pierre Sachsé, directeur de l'environnement au conseil régional. Ces gains peuvent être accrus par le recours aux énergies renouvelables, en remplacement des systèmes traditionnels de chauffage (électricité, fioul ou gaz naturel). »

**Financement indolore**

Pour inciter les propriétaires à entreprendre des travaux d'isolation, la région a créé un prêt à taux zéro, baptisé « Picardie avantage isolation » (PAI). Lancé en juin 2006, en partenariat avec trois établissements financiers (Crédit agricole, Solfea et Domofinance), le dispositif concerne l'isolation des toitures, des combles habitables et perdus, ainsi que des toitures-terrasses. Ouvert à tous les particuliers, sans condition de ressource, le prêt doit être demandé auprès de l'un des organismes financiers. Ce dernier, après examen du dossier et notamment du devis établi par un professionnel, donne son feu vert et règle directement le particulier ou l'artisan.

« L'idée de départ était de rendre le financement des travaux indolore, explique Pascal Dacheux, vice-président du conseil régional, chargé de l'environnement. Le montant



des remboursements s'établit à un niveau comparable à celui des économies d'énergie réalisées. Nous avons calculé que l'isolation des toitures de l'ensemble du parc ciblé représente une baisse de 66 000 tonnes-équivalent pétrole (tep) annuelles, soit quelque 45 millions en moins sur les factures de chauffage des ménages. C'est pour atteindre rapidement cet objectif qu'à la différence d'autres régions, nous n'avions pas souhaité conditionner l'octroi du prêt à l'emploi de matériaux écologiques, alors peu disponibles ou à des coûts prohibitifs.»

Deux ans après le lancement de ce premier dispositif, la politique ré-

**Une région pionnière**

Président de la confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capeb) de l'Aisne, José Faucheux a participé aux tables rondes du Grenelle de l'environnement en 2007. Pour ce représentant de la filière du bâtiment, l'expérience réussie des prêts à taux zéro menée en Picardie, mais également en Alsace et dans le Nord-Pas-de-Calais, a fortement inspiré le ministère de l'Ecologie dans l'élaboration de l'Eco-PTZ. « Avec la Capeb, nous nous sommes battus pour que ces dispositifs, qui avaient fait la preuve de leur efficacité, soient étendus au niveau national, relate-t-il. Nous avons été entendus et je me félicite que ce soit en Picardie, région pionnière dans le domaine des prêts à taux zéro, qu'ait été signé le premier Eco-PTZ de France. Cela prouve que des initiatives intéressantes pour les artisans et les particuliers peuvent émerger des territoires. »



COMDESIMAGES

### ► Double stratégie

Les travaux d'isolation réduisent de 20 à 30 % la consommation de chauffage. Outre les économies d'énergie, la région soutient la production renouvelable. Au-delà des prêts à taux zéro, elle a traité 1265 dossiers d'aides à l'installation de panneaux photovoltaïques et de chauffe-eau solaires chez les particuliers en 2009. Le montant global avoisinait 5 millions d'euros. Au total, les ménages ont engagé, l'an dernier, quelque 27 millions d'euros de travaux dans le solaire.

gionale s'est enrichie d'un second outil : le PAE (Picardie avantage énergie). Conçu sur un modèle identique au PAI, ce prêt vise à promouvoir des systèmes de chauffages plus écologiques – comme le chauffage au bois et certaines pompes à chaleur – dont il soutient l'achat et l'installation.

### Inflation des demandes

Comme le PAI, le PAE a été, dès son lancement, victime de son succès. L'aggravation de la crise énergétique et son corollaire, l'élévation des prix du pétrole, ont en effet provoqué une forte demande de la part des particuliers. « Il est vrai que le succès a été très rapide pour ce dispositif novateur, commente Pierre Sachsé. Nous tablions, en effet, sur 1 000 à 2 000 dossiers de PAE par an. Fin 2009, plus de 8 000 avaient été déposés. » Face à cet afflux, la région, qui prend en charge

## Un millier d'emplois créés

Au total, la Picardie a accordé 9,2 millions d'euros de subventions pour la cobonification des prêts à taux zéro en 2009. Ces aides ont permis la réalisation de plus de 90 millions d'euros de travaux par les ménages, soit 10 euros de travaux réalisés pour un euro investi. La région estime que ces sommes ont généré un millier d'emplois dans le secteur du bâtiment, auxquels il convient d'ajouter quelque 300 emplois créés grâce aux subventions au solaire photovoltaïque et thermique.

l'intégralité des intérêts, a dû revoir ses modalités d'intervention. D'abord fixé à 6 500 euros pour les travaux d'isolation de la toiture, le plafond du PAI a été porté à 10 000 euros (remboursables sur sept ans), dont 5 000 euros destinés à l'isolation du toit; le reste pouvant financer des travaux complémentaires, comme le doublage des murs ou la pose de doubles-vitrages. Parallèlement, le plafond du

PAE, initialement fixé à 25 000 euros a été ramené à 10 000 euros en 2009. En outre, la région a dû multiplier par plus de cinq la ligne budgétaire dédiée à ce prêt, passée de 1,8 million d'euros en 2008 à 10 millions un an plus tard.

« Toutes nos prévisions ont été dépassées. L'objectif de 100 millions d'euros de travaux réalisés en cinq ans vient d'être atteint en deux ans seulement, observe Pascal

Dacheux. Malgré cette croissance exponentielle, la région a décidé de faire un effort financier supplémentaire afin de ne pas entraver le dispositif, notamment en période de crise. L'effet de levier sur l'économie est réel. »

### Recentrage

Dans les mois à venir, les deux prêts devraient encore évoluer. La région estime, en effet, qu'elle devra se repositionner par rapport aux nouveaux produits financiers issus du Grenelle de l'environnement. Et notamment vis-à-vis de l'éco-prêt à taux zéro, lancé par le gouvernement en février 2009 et aujourd'hui cumulable avec les prêts créés par la région. Celle-ci pourrait mettre un terme à la juxtaposition des dispositifs et recentrer les siens sur les foyers les plus modestes, laisse entendre Pascal Dacheux.

Guillaume Roussange